



Signification de congé par huissier

Par grimaldi

Bonjour,
la signification par huissier d'un congé est-elle valable si elle n'a été remise que dans la boîte à lettres du Locataire qui est absent au moment du passage de l'huissier, et qu'il ne va pas retirer l'acte ?
Ce même Locataire ne retire pas non plus les lettres RAR...
Merci de vos réponses...

Par Lag0

Bonjour,
Je vous ai répondu dans l'autre discussion :
[url=http://www.experatoo.com/locataires-locations/signification-conge-locataire_112238_1.htm#.URSkeWeTL4Y]http://www.experatoo.com/locataires-locations/signification-conge-locataire_112238_1.htm#.URSkeWeTL4Y[/url]
Inutile d'en ouvrir plusieurs sur le même sujet.

Par grimaldia

Merci de votre réponse, mais j'ignorais que les deux forums étaient interdépendants... mais je ne vois pas encore l'autre réponse...
Encore merci

Par Lag0

mais je ne vois pas encore l'autre réponse...
Et en cliquant sur le lien en rouge dans mon message, vous ne voyez pas votre autre discussion ????